



Temps de travail « Pas une minute de plus ! »

L'intersyndicale, force de propositions sur le temps de travail, a arraché un certain nombre de compensations contenues dans le règlement adopté par le Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021.

Cependant, le document final a abouti à augmenter le temps de travail pour beaucoup trop de personnels, notamment par la perte de 3 jours de congés et plus pour certains corps de métiers. Le règlement final a fait l'objet d'un vote défavorable de l'intersyndicale lors du Comité Technique Central du 18 juin dernier.

Il n'en demeure pas moins que le règlement adopté par le Conseil de Paris est désormais le texte général fixant les modalités du temps de travail de tous les personnels, hormis les cycles de travail en cours d'examen pour les personnels à horaire fixe.

Il est donc hors de question de le pratiquer à la baisse !

C'est pourtant ce que préconise le Préfet de Paris et Préfet de la Région d'Ile-de-France, qui dans un courrier du 29 juillet 2021, dans le cadre du contrôle de légalité, remet en cause la sujétion de 3 jours de congés supplémentaires que l'intersyndicale a portée et conquise.

L'intersyndicale a été reçue ce mercredi 22 septembre 2021 par Antoine Guillou, adjoint à la Maire en charge des ressources humaines. L'intersyndicale n'accepte pas la remise en cause faite par le préfet.

Monsieur Guillou nous a assuré que la Secrétaire Générale avait apporté par courrier les réponses aux questions et remises en cause formulées par le Préfet. Nous attendons toujours de voir cette lettre que nous avons demandée ! En conclusion, l'adjoint réaffirme le maintien du règlement adopté par le Conseil de Paris, qui intègre donc la sujétion de 3 jours pour tous les agents et entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les personnels ne doivent pas être les victimes d'un combat plus politique que juridique, entre la Maire de Paris et le représentant du Gouvernement.

Alors que des discussions à marche forcée ont lieu dans les directions concernant la réorganisation des cycles de travail, il n'est pas question d'accepter de nouvelles régressions pour les personnels.

C'est pourquoi l'intersyndicale vous invite à rester mobilisés pour défendre les acquis arrachés par vos nombreuses mobilisations !

**La Ville de Paris doit assumer
ses responsabilités
face au préfet.**

Les agents ne veulent pas travailler une minute de plus